

CHARTRE

Pour la synergie locale des entrepreneurs



Être adhérent de l'association signifiera pour chaque membre, reconnaître l'entraide, la convivialité, l'attachement à son territoire, la priorité à l'action locale et l'écoresponsabilité, comme valeurs indispensables à un développement à la fois individuel et collectif.

Parce que « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Le « Fuveau Business Club » est une initiative de chefs d'entreprises, dont la mission essentielle est de rassembler les entrepreneurs locaux partageant les valeurs communes suivantes :



LOCAL

- **Exprimer un attachement à son territoire** et à la collectivité de personnes qui le constituent, faire rayonner le village de Fuveau et sa vie locale par ses compétences et ses actions ;
- **Défendre le territoire économique local** en privilégiant les partenariats avec les entreprises de proximité, en favorisant les échanges entre elles et en les aidant dans leur communication ;
- **Mettre en avant les talents locaux**, quels qu'ils soient ;



PARTAGE

- **Promouvoir l'effort collectif**, le bien commun, la synergie entre les entreprises, favoriser l'esprit de groupe ;
- **Mutualiser certaines compétences** pour gagner en efficacité en participant à des actions communes ;
- **Échanger toute information utile** issue des divers organismes publics ou privés pouvant servir l'activité de l'association et de ses membres ;



ÉCOLOGIE

- **Prendre conscience de l'aspect intrinsèquement écologique** du business local en y participant de ses achats et de ses ventes auprès de commerces et entreprises de proximité, privilégier et promouvoir le circuit court ;



BUSINESS

- **Assurer une visibilité optimale** à son entreprise, bénéficier de tous les moyens de communication digitale et autre, tous réseaux mis à disposition et développés par l'association ;
- **Dynamiser son activité**, développer son réseau, étendre son offre et zone de chalandise, augmenter son chiffre d'affaires.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Fuveau Business Club affirme son indépendance quant à tout parti politique et toute religion, et s'engage à faire respecter les principes fondamentaux de non-discrimination, de laïcité, et d'égalité.

L'association est ouverte en priorité et sans distinction à tout entreprise, indépendant, auto-entrepreneur, artisan, commerçant, professionnels ayant son siège social sur Fuveau. Cependant, des exceptions peuvent être prévues au cas par cas : par exemple, intégrer une entreprise ayant son siège en dehors de Fuveau, mais étant incontestablement active sur le territoire fuvelain et investi dans la vie locale, tant que cela ne porter aucun préjudice aux entreprises fuvelaines. Dans tous les cas, ces exceptions doivent être validées par le bureau.

La présente charte ainsi que le règlement intérieur sont établis par le bureau du Fuveau Business Club, conformément aux statuts de l'association et à ses valeurs fondatrices. Leurs dispositions peuvent être modifiées annuellement, sur proposition du bureau et validées par un vote en assemblée générale.

Le bureau considèrera la présente charte et le présent règlement intérieur comme « lus et approuvés » par toutes les personnes ayant rempli sa fiche d'inscription et à laquelle ils seront joints. En cas de manquement à l'un ou plusieurs de ces engagements, le Président prendra les dispositions qui s'imposent, jusqu'à exclure l'adhérent de l'association sans remboursement possible.

Tout adhérent s'engage, à respecter, ou faire respecter, les termes de la charte, mais aussi :

- Respecter les règles de bienséances et de courtoisie, la liberté d'expression étant de mise tant qu'elle ne contrevient pas aux valeurs humaines chéries par l'association.
- Organiser et participer à l'animation de réunions régulières, au moins mensuelles pouvant prendre diverses formes : apéritifs, conférences, repas, business dating, visio...
- Assister aux réunions de manière la plus régulière possible.
- Assister aux assemblées générales annuelles et participer aux votes proposés à l'ordre du jour et notamment, le rapport moral du Président, le rapport financier du Trésorier, le vote du budget, les événements et actions à venir, la composition du bureau.
- Arriver à l'heure aux réunions.
- Animer le débat par des témoignages et idées.
- Respecter les intervenants et le temps de parole de chacun, un Chef de Protocole étant désigné en assemblée générale pour veiller au bon déroulement des réunions.
- Promouvoir le club auprès des non adhérents en leur expliquant son fonctionnement, ses actions et ses objectifs.
- Favoriser l'accueil et les rencontres des nouveaux adhérents, le recrutement définitif du candidat devant être validé en dernier ressort par le bureau.
- Échanger les uns avec les autres, communiquer en toute transparence les uns sur les autres, référencer et recommander.
- Organiser et participer à tout événement sur Fuveau, toute manifestation lucrative et/ou représentative dédiée à promouvoir l'association, ses membres et la vie locale.
- Organiser et participer à des actions permettant de récupérer des fonds alloués à l'objet fondateur de l'association qui est la communication sous toutes ses formes sur les entreprises membres et leur expansion effective.
- Payer sa cotisation en temps et heure, celle-ci servant principalement au bon fonctionnement de l'association, charges courantes et dépenses liées à la promotion des événements, actions et entreprises membres.
- S'adresser sans attendre au Médiateur nommé à ce titre en assemblée générale, en cas de tension quelconque entre deux ou plusieurs membres, ou entre le membre et le bureau, le Médiateur étant chargé de trouver une solution d'apaisement et de règlement des conflits en toute indépendance.